COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VEZERE-MONÉDIÈRES-MILLESOURCES (19)

Plan Local d'Urbanisme de Treignac

ADDITIF AU RAPPORT DE PRÉSENTATION

GEOSCOPE
Ingénierie des territoires

Juin 2020 - M17-01

Par courrier du 3 juin 2020, suite au contrôle de légalité du PLU de Treignac approuvé le 28 février 2020, le Préfet de la Corrèze demande à la collectivité de retirer la délibération d'approbation et de modifier le PLU (cf. courrier annexé à cet additif).

En conséquence, le PLU initialement approuvé est modifié comme suit :

- reclassement des deux secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées situés aux lieux-dits La Rivière (secteur Npl) et Ussange (Al) respectivement en zone Np et A (cf extraits de plans pages suivantes) ;
- recadrage du jeu de plan de zonage pour que toute la commune soit représentée.

La suppression du STECAL d'Ussange entraîne la suppression des règles écrites du secteur Al dans le règlement écrit.

En ce qui concerne les servitudes :

- La commune s'est rapprochée du gestionnaire de distribution de gaz qui lui a indiqué qu'aucune servitude n'était instituée, le plan des servitudes n'est pas modifié pour ce motif.
- L'ARS ayant refusée de transmettre les fichiers SIG des captages d'alimentation en eau potable, cette servitude a été retracée à partir des arrêtés. La servitude continuera de figurer dans le fichier annexe tel que déjà présent dans le premier dossier d'approbation du 28 février 2020 (19269_PLU_20200228\Pieces_ecrites\4_Annexes19269_arrete_sup_20200228.pdf).

Les modifications effectuées au plan de zonage participent à réduire les incidences sur l'environnement sur les 2 secteurs concernés : chacun n'étant plus autorisé à recevoir des constructions (hébergements touristiques).

Extraits du plan de zonage avant modification

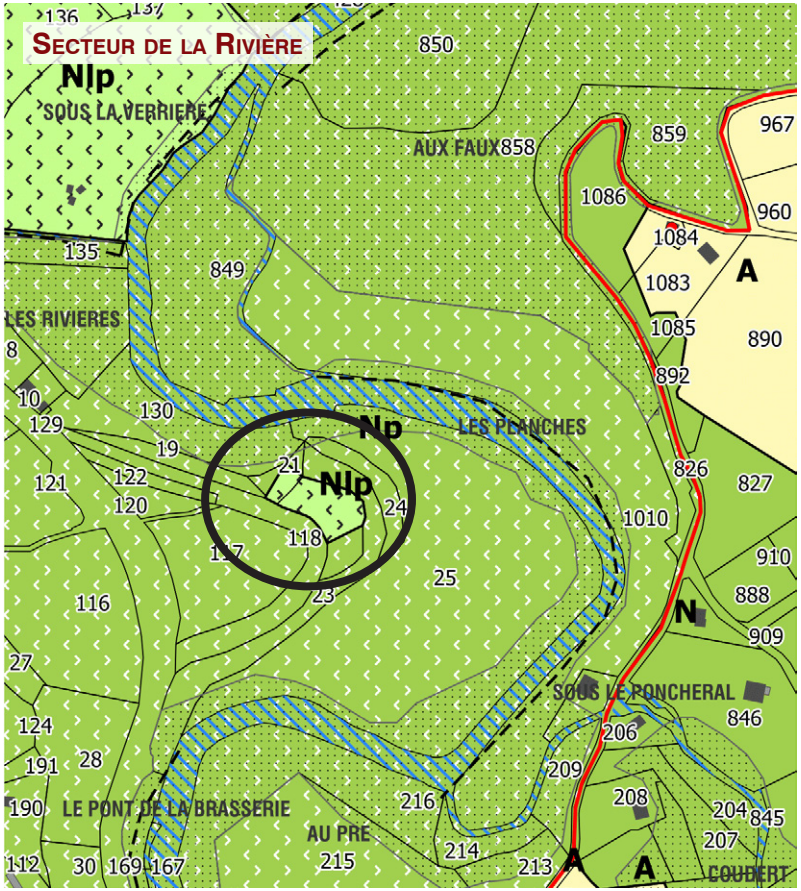

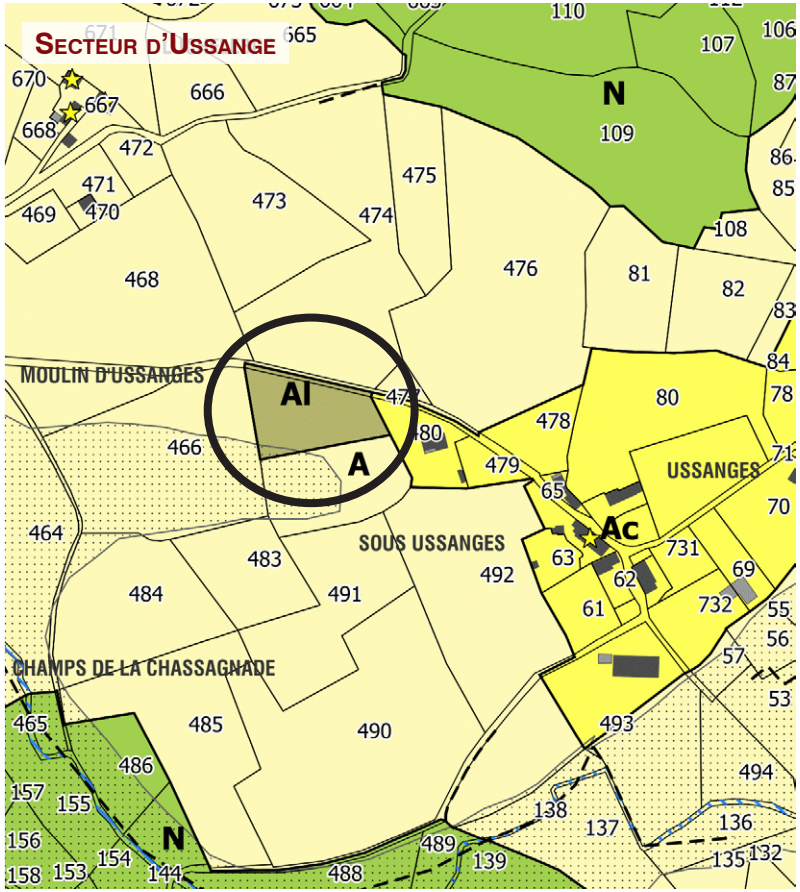

0 50 100 m

Zones et secteurs

Hors périmètre AVAP

- A : zone agricole
- Ac : secteur agricole largement constructible
- Al : secteur agricole avec activités touristiques
- N : zone naturelle

En périmètre AVAP

- Np : zone naturelle
- Nlp : secteur naturel de loisirs et tourisme

Prescriptions

- Elément linéaire contribuant aux continuités écologiques
- Elément surfacique contribuant aux continuités écologiques
- Changement de destination en zones A et N

Informations

- Périmètre AVAP
- Rivière et plan d'eau

Fonds de plan : Cadastre, DGFIP

Extraits du plan de zonage après modification

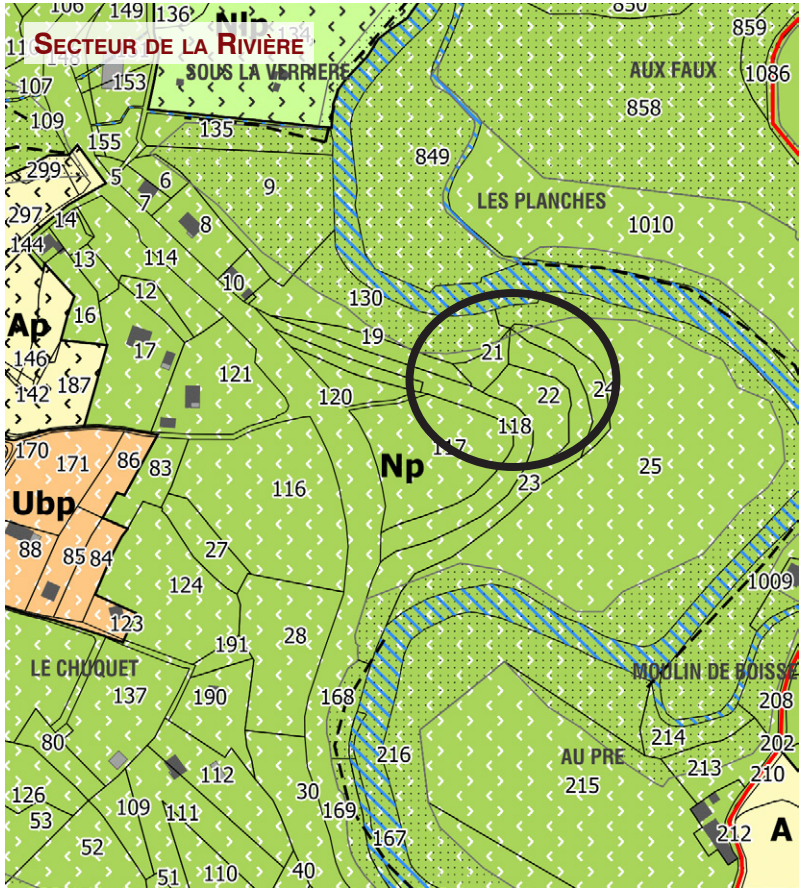

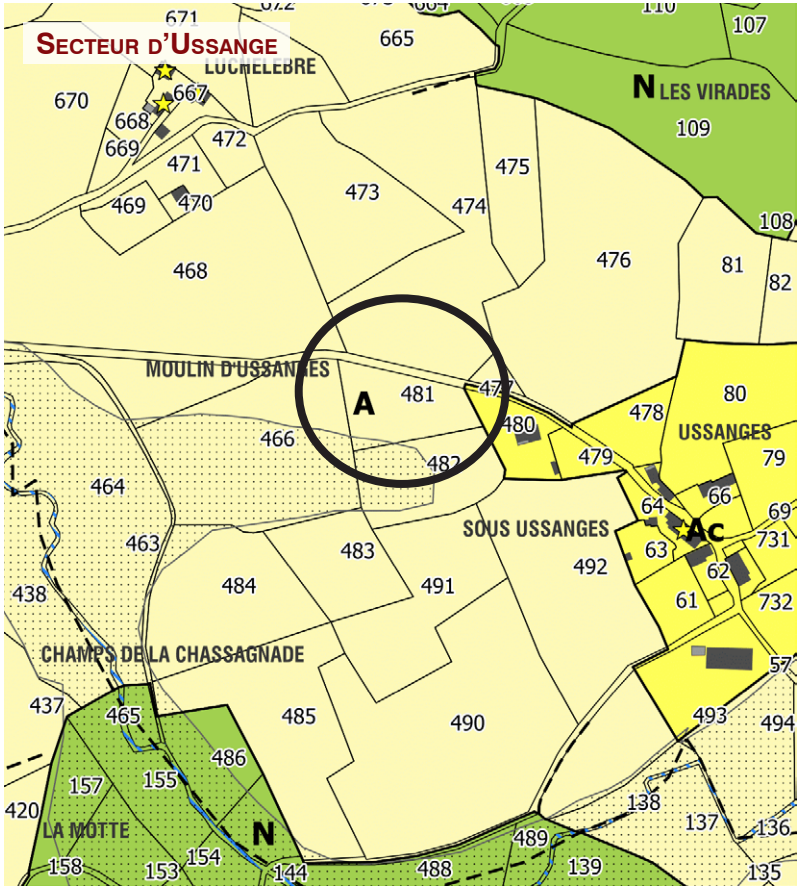

0 50 100 m

Zones et secteurs

Hors périmètre AVAP

- A : zone agricole
- Ac : secteur agricole largement constructible
- N : zone naturelle

En périmètre AVAP

- Np : zone naturelle
- Nlp : secteur naturel de loisirs et tourisme

Prescriptions

- Elément linéaire contribuant aux continuités écologiques
- Elément surfacique contribuant aux continuités écologiques
- Changement de destination en zones A et N

Informations

- Périmètre AVAP
- Rivière et plan d'eau

Fonds de plan : Cadastre, DGFIP

Tableau de synthèse des superficies des zones et secteurs

Zones	Superficie	Secteurs	Superficie
Zones Urbaines			
Zone U	93.0	dont secteur Uap	23.5
		dont secteur Ub	25.3
		dont secteur Ubp	44.2
Zone UL	18.8		
Zone UX	27.2	dont secteur UXpv	8.4
Zones A Urbaniser			
Zone 1AU	2.1	dont secteur 1AUp	2.1
Zone 2AU	0.4	dont secteur 2AUp	0.4
Zone Agricole			
Zone A	1 463.8	dont secteur Ap	77.0
		dont secteur Ac	86.4
		dont secteur Acp	10.9
Zone Naturelle			
Zone N	2 212.9	dont secteur Np	488.1
		dont secteur Nl	0.9
		dont secteur Nlp	3.5

ANNEXE : CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DU PLU APPROUVÉ LE 28/02/2020